



**Syndicat Mixte Association Maison  
de la Normandie et de la Manche à Jersey**

**S . M . A . N . M .**

\* \* \*

Réunion du Comité syndical  
du 12 décembre 2003

\* \* \*

Nombre de membres	Nombre de présents	
	Titulaires	Suppléants
12	7	4

L'an deux mille trois, le Vendredi 12 Décembre 2003 à 14 H 00, le Comité Syndical, dûment convoqué, conformément à l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les conditions prévues par l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 30 décembre 1994, s'est réuni à Caen, Conseil Régional de Basse-Normandie, sous la présidence de Monsieur Alain COUSIN, Président du S.M.A.N.M.

**Etaient présents :**

Mrs AGUITON, THOURY, SENOVILE et Mme CARUHEL  
Mrs. COUSIN, DRION, MARTY, DESTAIS, LAURENT, OURRY, CARUHEL

**Étaient excusés :**

Mrs GARREC, DESCHAMPS  
Mrs LESAGE, BIZET

**Assistaient également à la réunion, sans voix délibérative :**

Mmes JACQUETTE, LEGOUBIN ) Conseil Général de la Manche  
Mr LEPRIEUR )  
  
Mme LABICHE-MITTENDORF ) Conseil Régional  
) de Basse Normandie

**Etaient excusés:**

Mmes MAYEUX, GUILLEMAND,  
Melles BRUNEL, SIMON,  
Mrs FOURQUET, EVRARD, COURTEILLE

.../...

Syndicat Mixte Association Maison  
de la Normandie et de la Manche à Jersey

S . M . A . N . M .

\* \* \*

Réunion du Comité syndical  
Du 12 décembre 2003

\* \* \*

OBJET : Assurance prêts vitrines

Depuis le mois de juin 2003, la Maison de la Normandie et de la Manche dispose de deux vitrines aménageables permettant la mise en valeur d'objets ou documents.

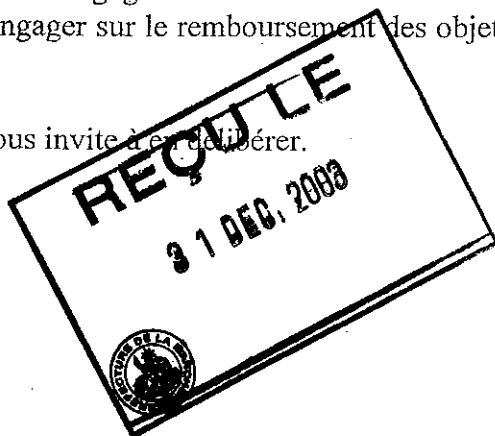
Afin de promouvoir la région bas-normande et l'ensemble des événements et sites culturels, historiques, sportifs...de Normandie, de nombreux thèmes sont présentés tout au long de l'année.

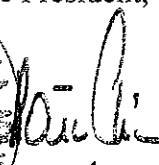
La décoration de ces vitrines est possible grâce aux objets prêtés par différents partenaires publics (clubs sportifs, office de tourisme,...) ou privés (associations, artisans,...).

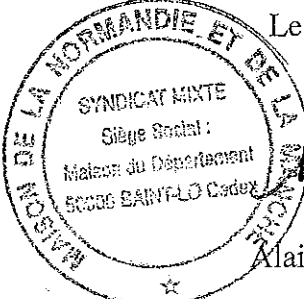
Le transport de ces objets s'effectue tant à l'aller qu'au retour par le transport maritime (via Hugo Express) ou aérien (via Twin Jet) mais il n'existe aucun contrat de fret permettant d'assurer ces marchandises.

Bien que ces transports aient été effectués dans de bonnes conditions, des détériorations peuvent toujours survenir lors de la manipulation des cartons. Afin de continuer les promotions et les partenariats engagés dans de bonnes conditions, la Maison de la Normandie et de la Manche doit pouvoir s'engager sur le remboursement des objets dégradés dans le cadre de ces prêts à travers une convention

Je vous invite à en délibérer.

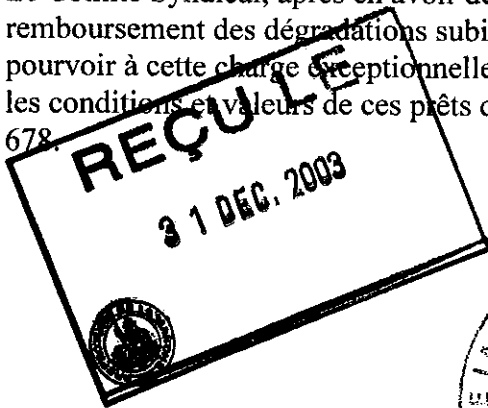


Le Président,  
  
Alain COUSIN

A circular official stamp with a double border. The text inside the circle reads: "SYNDICAT MIXTE Association Maison de la Normandie et de la Manche à Jersey". Below this, it says "Siège Social : Maison du Département 50000 BAYEUX Cedex". A small star is at the bottom of the circle.

Le Président expose les projets programmés pour la décoration des vitrines de la Maison de la Normandie à Jersey et présente les différents partenariats mis en place pour le prêt d'objets permettant la promotion de la région bas normande et de la Manche. Après avoir rappelé les risques liés aux transports d'objets (détérioration, perte...), le Président propose qu'un montant soit inscrit au Budget Primitif chaque année afin de permettre la prise en charge par le SMANM de frais de remboursement en cas d'incidents survenant lors du transport de ces objets.

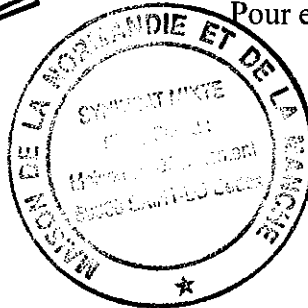
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le principe de remboursement des dégradations subies et un approvisionnement de la ligne 678 afin de pourvoir à cette charge exceptionnelle. Il autorise le Président à signer tous documents réglant les conditions et valeurs de ces prêts dans la limite du montant inscrit chaque année au compte 678.



Délibéré à Caen, le 12 décembre 2003

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Alain COUSIN